



Reconnaissance d'enfants adultériens

Par **Frasier**, le **20/12/2009** à **10:21**

Bonjour, Je n'arrive pas avoir de réponse à cette question. Si quelqu'un pouvait me répondre ? Par avance, merci.
Question : Est-il possible que le père d'enfants nés hors mariage reconnaisse ses enfants ? Sans que ces derniers, qui ignorent actuellement qui est leur vrai père, l'apprennent immédiatement. Quelles seraient les démarches à entreprendre ? La confidentialité peut-être respectée jusqu'au décès du père ?
Frantey

Par **jeetendra**, le **20/12/2009** à **10:26**

Bonjour, la réponse est oui, il faut recourir pour cela à un notaire (pour les actes de reconnaissance, héritage, etc.), bon dimanche à vous.

Par **Frasier**, le **20/12/2009** à **10:30**

Sincèrement merci, à charge de revanche, si un jour vous avez une question dans le domaine du droit du tourisme, n'hésitez pas.
Encore merci
Frasier